Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212202212-20260209-2026_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUGUIEL

Séance du lundi 9 février 2026 à 18 heures 30 minutes
Nombre de Membres :
En exercice : 19
Ont pris part à la délibération : 18
Date de la convocation : 30 janvier 2026
Date d'affichage : 30 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGUIEL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HUONNIC Pierre.

Présents : M. Pierre HUONNIC, Maire ;
M. Guy LE COSTOËC - Mme Martine LE MERRER - M. Pascal OFFRET - Mme Harisoa SAGE - M. Yves CORBEL, Adjoints ;
M. Grégory BLANCHARD - Mme Rozenn DENES - Mme Patricia FORESTAS - M. Laurent HERLIDOU - M. Yvon HUONNIC - Mme Sophie KERLEVEO - Mme Françoise KERVELLEC - M. Thierry LE FLEM - Mme Isabelle L'HORCET - M. Jean-Yves NEDELEC - M. Jean-Joseph PICARD - M. Jean-Paul PICHOURON, Conseillers Municipaux.

Absentes : Mme Sarah BILLON

Secrétaire : M. Laurent HERLIDOU

Objet : FINANCES – PLACE DU BOURG – AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT DELIBERATION 2026-03

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2024-12 du 15 mars 2024 concernant la création d'une AP-CP pour le projet d'aménagement de la place du bourg,

Vu la délibération 2025-05 du 7 avril 2025 concernant l'ajustement de l'AP-CP relative au projet d'aménagement de la place du bourg,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de paiement suite à la réalisation effective au 31 décembre 2025 et à la programmation des travaux à venir,

Considérant le tableau joint en annexe qui fixe de manière prévisionnelle les crédits de paiement sur les différents exercices budgétaires,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 4 abstentions (Rozenn DENES, Laurent HERLIDOU, Jean-Yves NEDELEC et Jean-Joseph PICARD) :

- Autorise l'ajustement de l'autorisation de programme (AP) et les crédits de paiement (CP) alloués à l'opération place du bourg ;
- Précise que les crédits de paiement 2026 sont inscrits au budget 2026 sur l'opération concernée.

Pour extrait et copie conforme
Le Maire,
Pierre HUONNIC